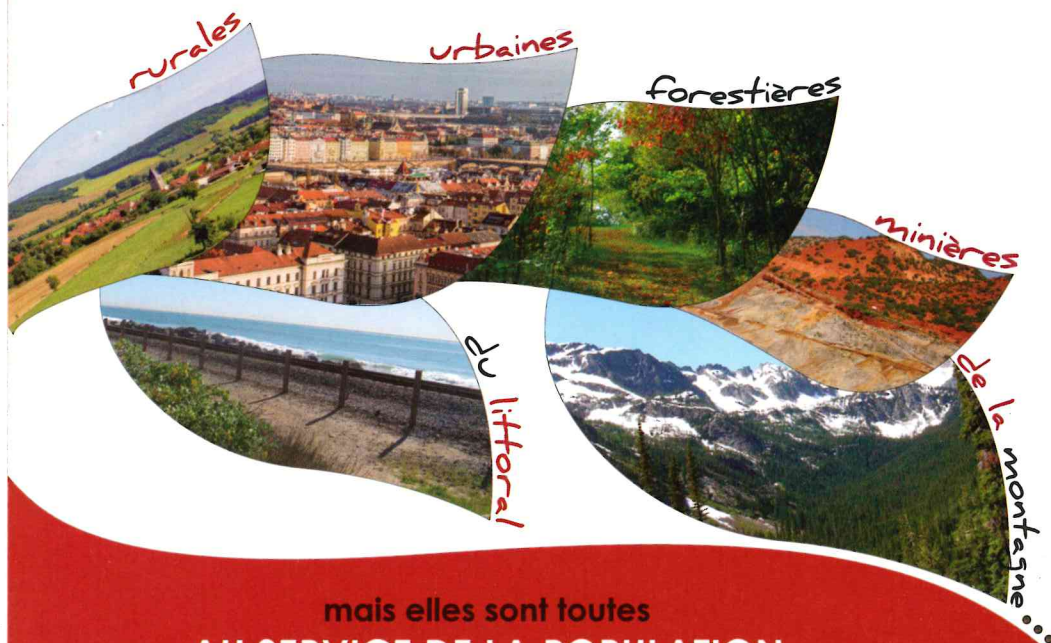


Les 36 000

COMMUNES DE FRANCE SONT TOUTES DIFFÉRENTES

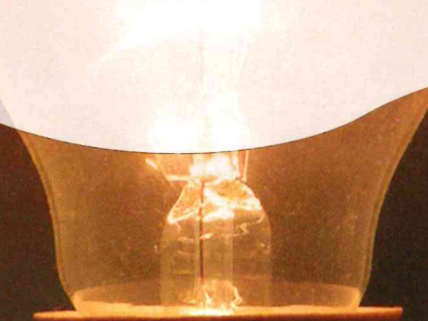


mais elles sont toutes
AU SERVICE DE LA POPULATION
grâce aux 500 000 ÉLUS MUNICIPAUX,
très majoritairement bénévoles.

C'est vers la mairie que les habitants se tournent
lorsqu'ils demandent une place en crèche,
cherchent un stage ou un emploi,
déposent un permis de construire
ou ne s'entendent pas avec leurs voisins...

Si une rue n'est pas entretenue,
si une poubelle n'est pas ramassée,
si un lampadaire éclaire mal, si l'eau n'est plus potable...
c'est à la mairie que l'on s'adresse.

**ET LA COMMUNE CHERCHE TOUJOURS
UNE SOLUTION...**



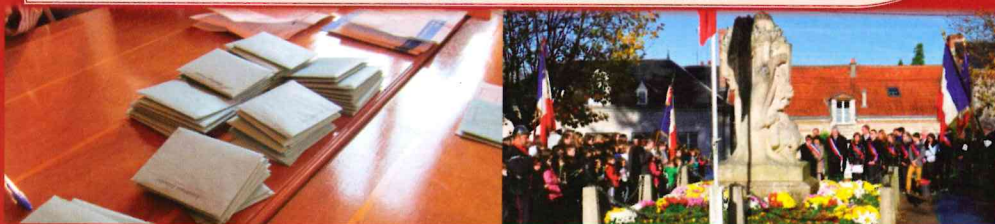


LE MAIRE EST OFFICIER D'ÉTAT CIVIL

C'est lui qui délivre **les actes officiels** :
de l'acte de naissance à celui de décès,
en passant par le livret de famille ou la carte d'identité.
Il célèbre les mariages. Il gère les archives et le cimetière.

ACTEUR DE LA DÉMOCRATIE ET GARDIEN DU SOUVENIR

C'est la commune qui organise et veille
au bon déroulement des **élections politiques**.
La commune a la charge du recensement de la population et
du recensement militaire.



LE MAIRE EST OFFICIER DE POLICE JUDICIAIRE

La commune assure l'ordre public en lien
avec la police ou la gendarmerie.
Elle s'occupe de la sécurité, de la prévention de la délinquance,
de la circulation routière, du stationnement, du déneigement...
La commune intervient fréquemment en tant que « médiateur »
dans les conflits de voisinage et en cas de divagation d'animaux.



*la commune veille à la sécurité
des habitants, des plus petits
aux plus grands*

BÂTISSEUR

La commune entretient et/ou construit de multiples équipements publics, dont elle assure l'**accessibilité** aux personnes à mobilité réduite : écoles et groupes scolaires, gymnases, terrains et salles de sport, piscines, patinoires, salles des fêtes et polyvalentes, bibliothèques et médiathèques, ateliers municipaux, logements sociaux, églises, châteaux d'eau, stations d'épuration, aires d'accueil des gens du voyage, voirie, trottoirs, pistes cyclables, parkings, éclairage public...

Si la commune perçoit moins de recettes,



GESTIONNAIRE DE L'EAU DE L'ASSAINISSEMENT ET DES DÉCHETS

De façon autonome ou avec les communes environnantes, la commune gère l'alimentation en eau des habitants et des entreprises, l'assainissement, la collecte et le traitement des déchets et les déchetteries.

elle devra réduire entretiens et investissements



GESTIONNAIRE DE LA PETITE ENFANCE, DES ÉCOLES, DE LA RESTAURATION SCOLAIRE ET DU PÉRISCOLAIRE

La commune participe activement à la vie des écoles. Elle organise, gère et finance : la restauration scolaire, les centres de loisirs, les Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), les crèches, les classes de découverte...



Si la commune perçoit moins de recettes, elle devra réduire entretiens et investissements

ANIMATEUR DE LA VIE MUNICIPALE

La commune soutient la vie associative par la mise à disposition d'équipements et par l'octroi de subventions. Elle est à l'origine de la création de musées, spectacles, feux d'artifices, festivals, expositions, conférences, concerts, manifestations sportives...



RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE LA PRÉVENTION DES RISQUES

La commune veille à l'équilibre des territoires en respectant l'environnement agricole.

Elle élabore le plan local d'urbanisme, instruit et délivre les autorisations d'occupation du sol : permis de construire, de démolir, d'aménager...

En cas de risques ou d'intempéries majeurs, la commune est au cœur du dispositif de sécurité et de soutien aux habitants en détresse ou en difficulté.

ACTEUR DE L'ÉCONOMIE ET DU TOURISME

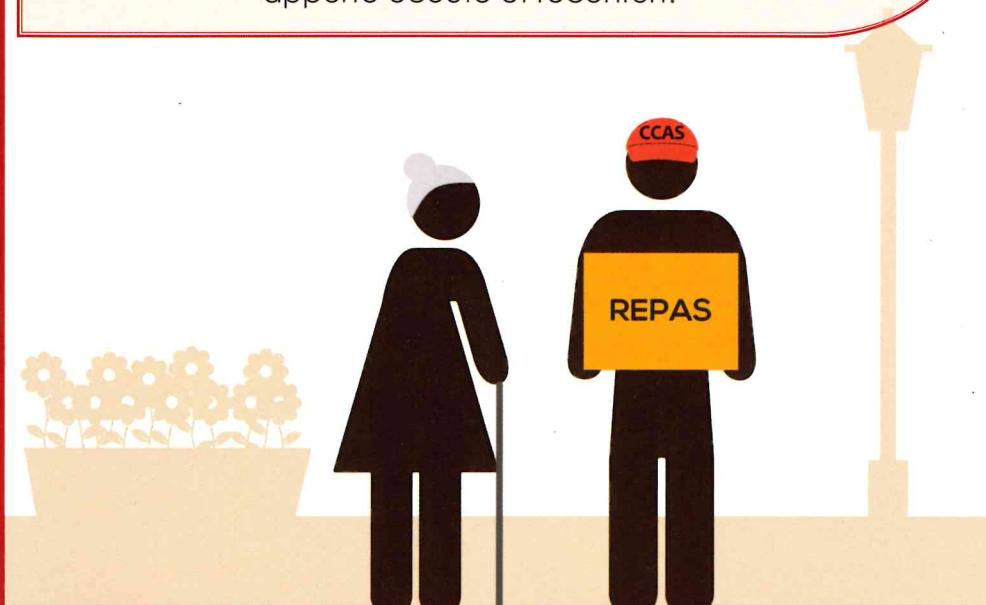
La commune, en lien avec le département, la région et l'État, développe les zones d'activités économiques, contribue à l'implantation d'entreprises nouvelles, aide à la recherche d'emplois, notamment pour les jeunes : contrats aidés et mission locale pour l'emploi...



SOUTIEN DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ

Dans le cadre du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et en lien avec le département, la commune apporte son soutien humain, financier et matériel aux personnes en difficulté : colis alimentaires, paiement partiel de certaines factures, construction de logements sociaux...

Elle organise la visite des personnes âgées et isolées et leur apporte écoute et réconfort.

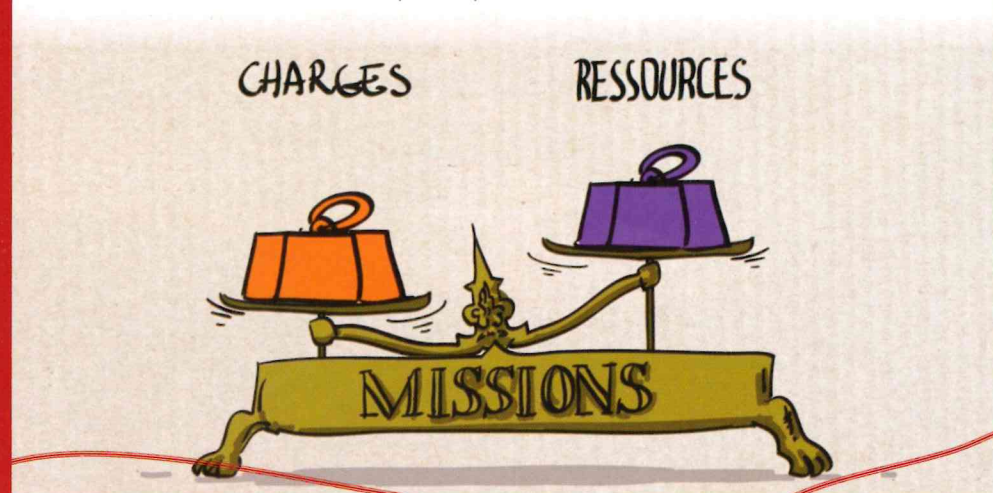


GARANT DE LA BONNE UTILISATION DES DENIERS PUBLICS

Les budgets des communes, contrairement à ceux de l'État, doivent toujours être votés en **équilibre**.

Pour assumer leurs charges, les communes disposent de 2 ressources principales : les dotations de l'État et l'impôt. Or l'État diminue de 30 % ses dotations aux communes sans la moindre concertation, alors même qu'il leur demande d'assumer de plus en plus de charges !

Pour ne pas augmenter les impôts, les communes vont devoir restreindre les services à la population et freiner leurs investissements. Or les collectivités locales représentent **71 % des investissements publics** contre seulement 9,5 % de la dette publique !





LA COMMUNE,
COEUR VIVANT ET ACTIF
DE LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ

LA COMMUNE,
MAILLON **INDISPENSABLE**
DE LA **SOLIDARITÉ** NATIONALE



Document réalisé en juillet 2015 par
l'Association des maires de Meurthe-et-Moselle
(Rose-Marie FALQUE, présidente,
Anne-Mathilde COSTANTINI, directrice,
Emilie ROLLIN, infographiste,
illustrations 5/6/7/9 Emilien BONNET,
illustration 14 Pradel pour m com' marguerite)
et l'Association des maires du Loiret
(Frédéric CUIILLERIER, président
et Brigitte BURDIN, directrice).

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE ■ ■
ET DES PRÉSIDENTS D'INTERCOMMUNALITÉ